

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'Entreprise EJM - 6bis, rue Courtois - 59000 LILLE pour des travaux de reprise d'enrobés en trottoir et bordures dans la rue Paul Ricard à VENDEVILLE.

CONSIDERANT Que les travaux d'une durée d'environ 1 mois débuteront le Lundi 17 Juin 2024 et devront être terminés le Mercredi 17 Juillet 2024 au plus tard ;

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation,

L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

ARRETE

N°030-2024-05-28

ARTICLE 1er : En raison des travaux qui débuteront le Lundi 17 Juin 2024 pour une durée d'un mois, dans la rue Paul Ricard , il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.

ARTICLE 2 : La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : L'Entreprise EJM à Lille aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de Vendeville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise EJM à Lille et transmis pour ampliation à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à Vendeville, le 28 Mai 2024.

Le Maire,



[Signature]

Ludovic PROISY